

DOSSIER D'INSCRIPTION SAISON 2021 / 2022

Le dossier doit parvenir obligatoirement complet à Oxy-Jeunes avant la participation à la 1ère séance. L'absence d'un document ou d'une signature entraînera l'annulation de l'inscription.

RENSEIGNEMENTS DU PARTICIPANTS :

Nom : _____ Prénom : _____

Date de naissance : ____/____/____ Age : _____

Adresse complète : _____

Tél : ____/____/____/____/____ Portable : ____/____/____/____/____

Adresse Mail : _____

**INSCRIPTION A L'ACTIVITE : 60€ / SAISON / PAR ACTIVITE - (COCHER LA OU LES CASES)
(Paiement en plusieurs fois possible) - (CAF, MSA, CARTE ATOUTS, PASS CULTURE, PASS'SPORT acceptés)
Reprise des activités la semaine du 13 Septembre 2021**

- Danse Hip-Hop Mercredi quels créneaux : 13h-14h ou 14h15-15h15 ou 15h30-16h30 ou 16h45-17h45 ou 18h-19h
 - Danse Orientale Un week-end par mois (voir planning)
 - Danse Latine les Mercredi – quels créneaux : 18h-19h ou 19h-20h
 - Danse Africaine les Vendredi de 18h à 19h
 - Gym Douce les Lundi de 11h à 12h
 - Zumba Kids (Enfants) les Mercredi de 11h30 à 12h30
 - Stretching/Fitness les Lundi – quels créneaux : 19h30-20h30 ou 20h30-21h30
 - Cardio Dance les Jeudi de 18h30 à 19h30
 - Gymnastreet les Mardi de 17h à 19h
- Coût total : _____ €**



Pièces obligatoires à joindre avec votre dossier

- 1 photo d'identité
- 1 certificat médical d'aptitude (en fonction de l'activité choisie) ou Questionnaire de santé si certificat moins de 2 ans
- 1 attestation d'assurance
- Pour les majeurs l'inscription signé (au-dessous) et pour les mineurs l'autorisation parentale signée (au-dessous)
- Règlement financière
- Protocole Covid19 (fourni à signer)
- Être en possession d'un Pass Sanitaire

Pour les majeurs

Je soussigné(e) _____ atteste s'inscrire à (aux) _____
l'activité (s) choisie (s) au-dessus pour la saison 2021 / 2022 et déclare accepter et avoir pris connaissance du règlement et des conditions de l'activité (voir au dos).
Fait à _____ Le ____/____/20____
Signature du participant avec la mention « Lu et Approuvé »

Pour les mineurs - Autorisation Parentale

Je soussigné(e) _____
autorise ma fille / mon fils (1) : _____ (1) Rayer la mention inutile
à participer à (aux) l'activité (s) choisie (s) au-dessus pour la saison 2021 / 2022 et déclare accepter et avoir pris connaissance du règlement et des conditions de l'activité (voir au dos). **Rappel : En cas d'autorisation donnée à un tiers de récupérer l'enfant, les parents doivent avertir par écrit. Les parents ou le responsable légal doivent impérativement récupérer les enfants à la fin des cours. L'Association Oxy-Jeunes ne peut en aucun cas être tenu responsable au-delà et en dehors des heures de cours.**
Fait à _____ Le ____/____/20____ Signature des parents (pour les mineurs) avec la mention « Lu et Approuvé »

REGLEMENT INTERIEUR

Préambule :

- L'organisation des cours nécessite de la part des participants, un certain nombre de principes et de modalités.

Article 1 : Descriptif de l'atelier

- Les participants aux activités d'Oxy-Jeunes seront amenés à suivre des ateliers d'initiation et à participer à des prestations publiques. Ces dernières font partie de l'apprentissage et du suivi pédagogique de l'activité.

Objectifs : Initiation autour des différentes danses, cultures et sport par le biais d'échauffements appropriés, d'exercices techniques, de jeux et de petites chorégraphies.

- Un planning des ateliers leurs sera remis en début de saison.

- Les participants pourront concourir aux prestations extérieures avec autorisation parentale.

- Un 1er cours d'essai est possible, la continuité après cet essai valide l'inscription qui sera non remboursable

- Prendre connaissance, signé et respecté le document des mesures générales de reprise des activités avec le protocole COVID19

Article 2 : Assiduité

- Les participants doivent suivre régulièrement ces cours et devront respecter les intervenants d'Oxy-Jeunes et/ou prestataires extérieurs qui encadreront les activités. Les intervenants se réservent le droit d'exclure les personnes ne respectant pas le règlement ou en cas de faute grave.

- Les absences aux cours de danse ou aux spectacles devront être dûment justifiées dans un délai de 5 jours sauf en cas de force majeure.

- L'Association Oxy-Jeunes se réserve le droit d'annuler une séance en cas de force majeure.

- **En cas d'autorisation donnée à un tiers de récupérer l'enfant, les parents doivent avertir par écrit.**

- **Les parents ou le responsable légal doivent impérativement récupérer les enfants à la fin des cours, Oxy-Jeunes ne peut en aucun cas être tenue responsable au-delà et en dehors des heures de cours.**

Article 3 : Respect des locaux

- Il est impératif que les participants respectent la salle et les équipements.

- Les personnes n'ayant pas une tenue adéquate ne seront pas admises aux cours.

- Toutes dégradations feront l'objet de poursuites.

Article 4 : Assurances

- Les participants devront être couverts par leur propre organisme d'assurance avant, pendant et après les activités.

- De la même façon, tous les déplacements à l'extérieur feront l'objet d'une déclaration à l'assurance et d'une autorisation parentale (pour les mineurs).

- La responsabilité de l'Association Oxy-Jeunes ne pourra être retenue en cas de perte, de vol ou de détériorations des effets personnels des participants.

Article 5 : Droit à l'image

- L'association utilisera à titre gracieux sur différents supports (presse, film, web...) la ou les images/vidéos des participants sauf en cas de refus par écrit de leur part.

Article 6 : Adhésion

- Tout participant aux cours devient adhérent à Oxy-Jeunes

- Dans le cadre d'une inscription à l'activité Gymnastreet, le participant aux cours devient à la fois adhérent à Oxy-Jeunes et au Club de Gymnastique Étoile Athisienne à Athis.

Article 7 :

- En cas d'accident, les responsables sont habilités à faire le nécessaire pour que le participant bénéficie rapidement des soins appropriés et feront appel aux services d'urgence qui jugeront de la conduite à tenir et s'assureront que les parents soient prévenus dans les meilleurs délais.

- Le contractant s'engage à respecter le présent règlement dès la signature.

OXY-JEUNES

2, rue Pierre Lemièrè – BP 163


61103 FLERS Cedex

Tél : 02.33.65.48.61

E-mail : oxy.jeunes@wanadoo.fr

Site Internet : www.oxy-jeunes.net

 [Facebook.com/oxy.jeunes1](https://www.facebook.com/oxy.jeunes1)

 [Instagram.com/oxyjeunes61](https://www.instagram.com/oxyjeunes61)